



ARRA

L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Rhône-Alpes

Réseau des Acteurs Locaux de l'Habitat en Rhône-Alpes

Réforme territoriale et Habitat : où en sommes-nous ?

Le 16 décembre 2015

GR O U P E





Objectifs de cette séance

- Faire suite à la séance organisée le 20 novembre 2014 intitulée *Politique locale de l'Habitat et réforme territoriale*, qui avait pour objectif de permettre aux acteurs locaux de l'Habitat d'avoir une lecture partagée des textes.
- **Objectifs de la séance de ce jour : avoir un dialogue entre acteurs locaux de Rhône-Alpes dans ce nouveau contexte** (évolutions des compétences en matière de politiques locales de l'Habitat (Loi Alur, MAPTAM, positionnement de chacun, éclairages sur la nouvelle géographie régionale, etc...),



Déroulé de la séance

- **Introduction** : Aicha Mouhaddab, Directrice de l'ARRA HLM
- **Animateur** : Dominique BELARGENT – Union Sociale pour l'Habitat

- **Table ronde n° 1 : Parole aux acteurs : où en sont-ils?**

Animation : Dominique Bélargent, Responsable des partenariats institutionnels, USH

Echanges entre :

- Jean-Paul Bret, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
 - François Molard, Directeur foncier et habitat, Grenoble Alpes Métropole,
 - Jean-Yves Flochon, Vice-président Agriculture, ruralité, territoire, aides aux communes, Conseil Départemental de l'Ain,
 - Pierre Bézina, Directeur des politiques territoriales, Région Rhône-Alpes
-
- **Eclairages : Le nouveau paysage de Rhône-Alpes/Auvergne et les territoires vécus** : Xavier Laurent, Coordonnateur du réseau des Agences d'urbanisme d'Auvergne Rhône-Alpes
 - **Table ronde n° 2 : Parole aux acteurs : quelle place dans la nouvelle région ? Quel dialogue pour répondre à tous les besoins ?**



Rappel sur les enjeux des textes

- **Plus de clause générale de compétences**
- **Régions, compétences renforcées :**
 - une compétence de « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'Habitat, à la politique de la Ville et à la rénovation urbaine, aux politiques d'éducation »
 - Autorité de gestion des fonds européens
 - Compétence renforcées : développement économique et transports inter-urbains
 - Deux schémas :
 - Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
 - Schéma régional d'aménagement et développement durable et d'égalité des territoires



Rappel sur les enjeux des textes

- **Départements : compétences recentrées :**
 - Délégations ou transferts de compétences possibles à l'égard des Métropoles (FSL, service sociale, prévention spécialisée, plan départemental d'insertion, personnes âgées etc.)
 - Garantie d'emprunts maintenue
 - Assistance technique aux communes ou EPCI en matière d'habitat et d'aménagement



Rappel sur les enjeux des textes

- **Intercommunalités : compétences renforcées :**
 - Seuil minimal 15 000 habitants
 - Renforcement du statut de métropoles : 10 métropoles de droit commun (dont Grenoble) + 3 à statut spécifique (dont Lyon)
 - CU à partir de 250 000 habitants (dont Saint Etienne Métropole)
 - Compétences urbanisme, aménagement, habitat et politique de la Ville



Impacts pour les organismes HLM et leur mouvement

- **Principalement pour :**
 - **Les OPH :**
 - rattachement de droit des OPH communaux aux EPCI
 - **Les ESH:**
 - réforme Action Logement



Impacts pour les organismes HLM et leur mouvement

- **Le mouvement :**
 - Accompagner les bailleurs au regard des évolutions qui les impactent
 - Structurer la fonction de l'inter-bailleur (régional comme départemental) en lien avec le rapprochement des 2 régions
- Pour y répondre, l'ARRA a confié au Cabinet EY une mission d'accompagnement à la restructuration de l'inter-bailleurs dans un contexte de réforme territoriale



Réseau des acteurs en 2016

- Une enquête sera adressée comme chaque année à l'ensemble des participants pour faire le bilan de l'année écoulée et recueillir les propositions et avis sur la programmation 2016
- Le comité d'orientation du Réseau définira en début d'année les thématiques retenues
- **A vos agendas :**
 - Le 7 avril 2016 après-midi
 - Le 30 juin 2016 après-midi
 - Le 13 octobre 2016 après-midi
 - Le 15 décembre 2016 après-midi